



# Gérer les impayés

**Durée, contenu, lieu : toutes nos formations sont adaptables en fonction de vos besoins.**  
Le coût est déterminé en fonction de la durée, du lieu de formation (entreprise, centre de formation...) et des effectifs (individuel, groupe...)

## Objectifs et Résultats attendus

- Anticiper le risque d'impayé et élaborer le processus de recouvrement des créances
- Elaborer une politique de prévention et de gestion des impayés
- Elaborer des documents juridiques et comptables protecteurs des intérêts de l'entreprise ou de la société
- Etudier les sûretés à disposition des créanciers pour faire face au risque d'impayés
- Maîtriser les techniques de recouvrement amiable des créances
- Appréhender les procédures judiciaires de recouvrement des créances

## Moyens pédagogiques

Applications concrètes, travaux individuels, mises en situation et jeux de rôles à partir d'études de cas liées à des problématiques d'entreprise artisanale. Remise d'un document pédagogique

## Public et pré-requis

Chef d'entreprises et conjoints

## Contenu pédagogique

1 jour

### Prévenir les risques d'impayés

- Le professionnalisme, mode de prévention des impayés
  - o Exécution complète et conforme de la prestation
  - o Respect des délais d'exécution de la prestation
  - o Gestion administrative et comptable des dossiers prompte
- L'évaluation du « risque client »
  - o Différents profils de payeurs : bon, mauvais, négligeant...
  - o Outils d'évaluation à disposition de l'entrepreneur ou du dirigeant

### Elaborer des documents commerciaux et comptables solides

- Le contenu des conditions générales de contrat relatif aux délais et incidents de paiement
  - o Délai, lieu et modes de paiement
  - o Sanctions financières du retard ou de la défaillance du client (déchéance du terme, suspension ou résolution du contrat)
- Les mentions obligatoires à faire figurer sur les factures

### Se prémunir contre les risques d'insolvabilité

- Les principales sûretés garantissant le règlement des créances/panorama
  - o Solidarité – Cautionnement - Clause de réserve de propriété

### Mener sa procédure de recouvrement

- Le recouvrement amiable de la créance
  - o Relance téléphonique - Relance postale - Elaboration d'un moratoire - Mise en demeure
- La judiciarisation du recouvrement : Injonction de payer - Référé-provision

### S'attacher le conseil d'un juriste

- Le recours à l'huissier et à l'avocat
  - o Assignation « au fond »

### Méthode/outils pédagogiques

- Jeu de questions/réponses
- Rédaction d'actes et Présentation de modèles d'actes issus de la pratique

FORMATION

Crédits photos : CMA 79

### CONTACTEZ :

#### POLE FORMATION CONTINUE

107 avenue Michel Crépeau  
17024 LA ROCHELLE Cedex 1

**Florence MOUNIER** tél. 05 46 50 01 04  
f.mounier@cm-larochelle.fr

**Jean-Philippe CHAUVEAU** tél. 05 46 50 02 01  
jp.chauveau@cm-larochelle.fr

Pour connaître les prochaines dates  
consultez le catalogue des formations :

05 46 50 00 00

[www.cm-larochelle.fr](http://www.cm-larochelle.fr)